# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006804700055

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus ACSO

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE MUNICIPALE DE SENLIS

# **SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 43 (1)

# **Budget primitif**

**BUDGET: TRANSPORTS URBAINS (2)** 

**ANNEE 2024** 

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# **Sommaire**

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	10
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	27
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	30
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	31
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	33
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	34

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<sup>(1)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

<sup>(2)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

<sup>(3)</sup> Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du ......).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

	у.	OL D LINGLIVIDEL	AI
		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 656 342,01	10 329 510,28
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent)
T S	REPORTE (2)	0,00	326 831,73
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	10 656 342,01	10 656 342,01
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 129 783,00	1 262 097,47
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 079 745,37	480 000,00
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)
T	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	467 430,90
التند	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION	2 209 528.37	2 209 528.37

**TOTAL** 

2 209 528,37

12 865 870,38

2 209 528,37

12 865 870,38

D'INVESTISSEMENT (3)

**TOTAL DU BUDGET (3)** 

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

<sup>(3)</sup> Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

## **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	191 174,00	0,00	355 905,01	355 905,01	355 905,01
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	8 553 711,00	0,00	8 866 456,00	8 866 456,00	8 866 456,00
Т	otal des dépenses de gestion des services	8 774 885,00	0,00	9 252 361,01	9 252 361,01	9 252 361,01
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	277 369,00	0,00	279 998,00	279 998,00	279 998,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	9 052 254,00	0,00	9 532 359,01	9 532 359,01	9 532 359,01
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		472 319,00	472 319,00	472 319,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	651 262,00		651 664,00	651 664,00	651 664,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	Total des dépenses d'ordre d'exploitation 651 262,00			1 123 983,00	1 123 983,00	1 123 983,00
	TOTAL	9 703 516,00	0,00	10 656 342,01	10 656 342,01	10 656 342,01

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DEC DEPENDED D'EVEL OITATION CUMUL EEC	40.050.040.04

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 10 656 342,01

# **RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	4 000 000,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
74	Subventions d'exploitation	862 016,00	0,00	759 399,00	759 399,00	759 399,00
75	Autres produits de gestion courante	567 817,00	0,00	567 817,00	567 817,00	567 817,00
	Total des recettes de gestion des services 5 429 833,00 0,00 5 827 216,00 5 827 216,00		5 827 216,00	5 827 216,00		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 005 700,00	0,00	4 232 511,28	4 232 511,28	4 232 511,28
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
T	otal des recettes réelles d'exploitation	9 435 533,00	0,00	10 059 727,28	10 059 727,28	10 059 727,28
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	267 983,00		269 783,00	269 783,00	269 783,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation 267 983,00 269 783,00 269 783,00		269 783,00			
TOTAL		9 703 516,00	0,00	10 329 510,28	10 329 510,28	10 329 510,28

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 326 831,73 =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 10 656 342,01

### Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	854 200,00
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

#### **ACSO - TRANSPORTS URBAINS - BP - 2024**

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	А3	

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap. Libellé		Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 301 000,00	1 079 745,37	860 000,00	860 000,00	1 939 745,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 301 000,00	1 079 745,37	860 000,00	860 000,00	1 939 745,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses réelles d'investissement	1 301 000,00	1 079 745,37	860 000,00	860 000,00	1 939 745,37
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	267 983,00		269 783,00	269 783,00	269 783,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'ordre d'investissement	dépenses d'ordre d'investissement         267 983,00         269 783,00         269 783,00		269 783,00		
	TOTAL		1 079 745,37	1 129 783,00	1 129 783,00	2 209 528,37

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 209 528,37

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions	480 000,00	480 000,00	5 800,00	5 800,00	485 800,00
10	d'investissement	100 000,00	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	3 000,00	3 000,00	400 000,00
16	Emprunts et dettes	351 031,89	0,00	0.00	0.00	0.00
	assimilées (hors 165)	,,,,,	-,	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	incorporelles					
21	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	corporelles					
22	Immobilisations reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	en affectation					
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes	831 031,89	480 000,00	5 800,00	5 800,00	485 800,00
	d'équipement					
10	Dotations, fonds divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	et réserves			•	•	
106	Réserves (7)	0,00	0,00	132 314,47	132 314,47	132 314,47
165	Dépôts et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	cautionnements reçus					
18	Compte de liaison :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	affectat° (BA,régie) (5) Participat° et créances	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26	rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations	0.00	0,00	0.00	0.00	0.00
_,	financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	0,00	0,00	132 314,47	132 314,47	132 314,47
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles	831 031,89	480 000,00	138 114,47	138 114,47	618 114,47
	investissement	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	ŕ		,,,,	3.3.,
021	Virement de la section	0,00		472 319,00	472 319,00	472 319,00
	d'exploitation (4)	, i		,	,	,

#### **ACSO - TRANSPORTS URBAINS - BP - 2024**

040	Opérat° ordre transfert	651 262,00		651 664,00	651 664,00	651 664,00
	entre sections (4)					
041	Opérations	0,00		0,00	0,00	0,00
	patrimoniales (4)					
Total	des recettes d'ordre	651 262,00		1 123 983,00	1 123 983,00	1 123 983,00
a	l'investissement					
	TOTAL	1 482 293,89	480 000,00	1 262 097,47	1 262 097,47	1 742 097,47

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	467 430,90
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 209 528,37

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	854 200,00
` '	

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- $\hbox{(3) Le vote de l'organe d\'elib\'erant porte uniquement sur les propositions nouvelles}.$
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	355 905,01		355 905,01
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	30 000,00		30 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 866 456,00		8 866 456,00
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00 279 998,00 0,00	0,00 0,00 651 664,00	0,00 279 998,00 651 664,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		472 319,00	472 319,00
	Dépenses d'exploitation – Total	9 532 359,01	1 123 983,00	10 656 342,01

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 10 656 342,01

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	269 783,00	269 783,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 939 745,37	0,00	1 939 745,37
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26 27	Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières	0,00 0.00	0,00 0,00	0,00 0,00
21 28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	· ·	·
			0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 939 745,37	269 783,00	2 209 528,37

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 209 528,37

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

<sup>(4)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

<sup>(5)</sup> Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	4 500 000,00		4 500 000,00
74	Subventions d'exploitation	759 399,00		759 399,00
75	Autres produits de gestion courante	567 817,00		567 817,00
76 77 78 <i>7</i> 9	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 4 232 511,28 0,00	0,00 269 783,00 0,00 0,00	0,00 4 502 294,28 0,00 0,00
	Recettes d'exploitation – Total	10 059 727,28	269 783,00	10 329 510,28

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 326 831,73

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 10 656 342,01

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106) Subventions d'investissement	0,00 485 800,00	0,00	0,00 485 800.00
14		465 600,00	0,00 0,00	465 600,00
	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		,	
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		651 664,00	651 664,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		472 319,00	472 319,00
	Recettes d'investissement – Total	485 800,00	1 123 983,00	1 609 783,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 467 430,90

AFFECTATION AUX COMPTES 106 132 314,47

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 209 528,37

#### **ACSO - TRANSPORTS URBAINS - BP - 2024**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
011	Charges à caractère général (5) (6)	191 174,00	355 905,01	355 905,01
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00
6168	Autres	1 165,00	2 830,00	2 830,00
617	Etudes et recherches	81 940,00	15 000,00	15 000,00
6238	Divers	5 000,00	39 189,01	39 189,01
6248	Divers	7 000,00	204 200,00	204 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 500,00	7 500,00	7 500,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	81 069,00	81 186,00	81 186,00
63512	Taxes foncières	6 500,00	6 000,00	6 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
739	Restitut° taxe Versement mobilité	30 000,00	30 000,00	30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	8 553 711,00	8 866 456,00	8 866 456,00
6574	Subv. exploitat° personne droit privé	8 553 711,00	8 866 456,00	8 866 456,00
TOTAL	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	8 774 885,00	9 252 361,01	9 252 361,01
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	277 369,00	279 998,00	279 998,00
678	Autres charges exceptionnelles	277 369,00	279 998,00	279 998,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	9 052 254,00	9 532 359,01	9 532 359,01
023	Virement à la section d'investissement	0,00	472 319,00	472 319,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	651 262,00	651 664,00	651 664,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	651 262,00	651 664,00	651 664,00
TOTAL DI	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	651 262,00	1 123 983,00	1 123 983,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	651 262,00	1 123 983,00	1 123 983,00
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	9 703 516,00	10 656 342,01	10 656 342,01

RESTES A REALISER N-1 (13	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 656 342,01

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



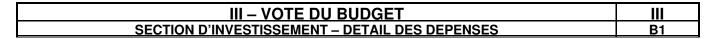
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	4 000 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
734	Versement de mobilité	4 000 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
74	Subventions d'exploitation	862 016,00	759 399,00	759 399,00
7471 7472 7478	Subv. exploitat° État Subv. exploitat° Régions Subv. exploitat° Autres EPL	146 000,00 68 616,00 647 400,00	146 000,00 68 616,00 544 783,00	146 000,00 68 616,00 544 783,00
75	Autres produits de gestion courante	567 817,00	567 817,00	567 817,00
753 757 7588	Comp./relèv.seuil assuj.vers.transport Redevances des fermiers, concession Autres	30 000,00 522 000,00 15 817,00	30 000,00 522 000,00 15 817,00	30 000,00 522 000,00 15 817,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	5 429 833,00	5 827 216,00	5 827 216,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	4 005 700,00	4 232 511,28	4 232 511,28
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	4 000 000,00	4 226 511,28	4 226 511,28
778	Autres produits exceptionnels	5 700,00	6 000,00	6 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0.00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	9 435 533,00	10 059 727,28	10 059 727,28
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	267 983,00	269 783,00	269 783,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	267 983,00	269 783,00	269 783,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	267 983,00	269 783,00	269 783,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	9 703 516,00	10 329 510,28	10 329 510,28

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	326 831,73
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 656 342,01

Détail du calc	ul des ICNE	au compte 7622
----------------	-------------	----------------

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 301 000,00	860 000,00	860 000,00
2145 2182	Construct° sol autrui - Installat° géné. Matériel de transport	51 000,00 1 250 000,00	50 000,00 810 000,00	50 000,00 810 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 301 000,00	860 000,00	860 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0.00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 301 000,00	860 000,00	860 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	267 983,00	269 783,00	269 783,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	267 983,00	269 783,00	269 783,00
13916 13918	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL Autres subventions d'équipement	167 548,00 100 435,00	167 548,00 102 235,00	167 548,00 102 235,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	267 983,00	269 783,00	269 783,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 568 983,00	1 129 783,00	1 129 783,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	1 079 745,37
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 209 528,37

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

<sup>(8)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI~041 = RI~041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	480 000,00	5 800,00	5 800,00
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	480 000,00	5 800,00	5 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	351 031,89	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	351 031,89	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	831 031,89	5 800,00	5 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	132 314,47	132 314,47
1068	Autres réserves	0,00	132 314,47	132 314,47
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	132 314,47	132 314,47
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	831 031,89	138 114,47	138 114,47
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	472 319,00	472 319,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	651 262,00	651 664,00	651 664,00
28131	Bâtiments	102 533,00	102 534,00	102 534,00
28135	Installations générales, agencements,	311,00	311,00	311,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	33 189,00	34 533,00	34 533,00
28157	Aménagements des matériels industriels	9 357,00	9 009,00	9 009,00
28181	Installations générales, agencements	13 848,00	13 858,00	13 858,00
28182	Matériel de transport	453 581,00	453 575,00	453 575,00
28184	Mobilier	570,00	569,00	569,00
28188	Autres	37 873,00	<i>37 275,00</i>	37 275,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	651 262,00	1 123 983,00	1 123 983,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	651 262,00	1 123 983,00	1 123 983,00
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 482 293,89	1 262 097,47	1 262 097,47

	т
RESTES A REALISER N-1 (9)	480 000,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	467 430,90
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 209 528,37

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

<sup>(7)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(8)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## ACSO - TRANSPORTS URBAINS - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

# A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Circulaire nº NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

# A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts e		rigine du contrat						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	initial  Taux  actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00								
1641 Emprunts en euros (total)					0,00								
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					0,00								

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

#### ACSO - TRANSPORTS URBAINS - BP - 2024

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle , B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

### A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

						Emprunt	s et dettes au 01/01	I/N	_			_	
							Taux d'intérêt	T		Annuité de l'exercice		_	
<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(9)</sup> S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

<sup>(10)</sup> Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

<sup>(11)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(12)</sup> Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(13)</sup> Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

<sup>(14)</sup> Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(15)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		A HO ILE							MON (HOHO		-			
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

<sup>(8)</sup> Montant, index ou formule

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

<sup>(10)</sup> Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4 - I I POLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)												
Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices						
					euro							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	0	0	0	0	0						
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits	0	0	0	0	0						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits	0	0	0	0	0						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0						
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits	0	0	0	0	0						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Nombre de produits						0					
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00					
	Montant en euros						0,00					

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

## A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	And believed to the control of the c														
	Emp	runt couvert		Instrument de couverture											
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option		
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		

<sup>(1)</sup> Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

<sup>(3)</sup> Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

<sup>(4)</sup> Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

### A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

And betwee bed of Enamone be doo'vent one (1) (suite)									
Instruments de couverture	Effet de l'instrument de couverture								
	Taux pay		é Taux recu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	•	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

<sup>(5)</sup> Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

<sup>(6)</sup> Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

# A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	2019-12-12
CGCT): 0.00 €	

Procédure d'amortissement	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
(linéaire, dégressif,			
variable)			
L	Frais d études (non suivies de réalisation)	5	12/12/2019
L	Frais de recherche et développement (si réussite)	5	12/12/2019
L	Frais de recherche et développement (sans réussite)	1	12/12/2019
L	Autres immobilisations incorporelles	5	12/12/2019
L	Autobus	11	12/12/2019
L	Vélos électriques	4	12/12/2019
L	Véhicules légers	7	12/12/2019
L	Mobilier (dont mobilier urbain)	10	12/12/2019
L	Autres installations, matériel et outillage technique	10	12/12/2019
L	Bâtiment à usage Commercial et Industriel	20	12/12/2019
L	Autres immobilisations corporelles	10	12/12/2019
L	Biens de faible valeur <=1000 TTC	1	12/12/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	467 430,90	467 430,90
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-599 745,37	-599 745,37
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-132 314,47	-132 314,47

# Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	132 314,47	132 314,47
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-132 314,47	-132 314,47
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)  Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité  Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	599 745,37	599 745,37

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	269 783,00	269 783,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 123 983,00	1 123 983,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	854 200,00	854 200,00

<sup>(1)</sup> Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

<sup>(2)</sup> Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

<sup>(3)</sup> Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Depenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

# **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
_	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	269 783,00	I 269 783,00
16 Empr	unts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	269 783,00	269 783,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	269 783,00	269 783,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

## **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 123 983,00	III 1 123 983,00
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	1 123 983,00	1 123 983,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28131	Bâtiments	102 534,00	102 534,00
28135	Installations générales, agencements,	311,00	311,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	34 533,00	34 533,00
28157	Aménagements des matériels industriels	9 009,00	9 009,00
28181	Installations générales, agencements	13 858,00	13 858,00
28182	Matériel de transport	453 575,00	453 575,00
28184	Mobilier	569,00	569,00
28188	Autres	37 275,00	<i>37 275,00</i>
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	472 319,00	472 319,00

 $<sup>(1) \</sup> Les\ comptes\ 15,\ 169,\ 26,\ 27,\ 28,\ 29,\ 39\ et\ 481\ sont\ \grave{a}\ d\acute{e}tailler\ conformément\ au\ plan\ de\ comptes.$ 

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

## B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	SUBV 2024	SF	PIMMS	Association	47 000,00

<sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

### C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMI	PLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
, ,		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

<sup>(5)</sup> Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

#### C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00			
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00			
TOTAL GENERAL				0,00			

#### (1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S: Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation

POL: Police.

POMP: Sapeurs-pompiers. X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois. 332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible

332-14: Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2°: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6: Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5: Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10: Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)

333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

# C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à SIEGE CREIL SUD OISE (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
27/06/2019 - Concession de service	RATP DEV	RATP DEVELOPPEMENT	SA	6 966 196,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

<sup>(1)</sup> Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

 $<sup>(3)\ {\</sup>it Pr\'eciser}\ {\it la}\ {\it nature}\ {\it de}\ {\it la}\ {\it d\'el\'egation}\ ({\it concession},\ {\it affermage},\ {\it r\'egie}\ {\it int\'eress\'ee},\ \ldots).$ 

#### **ACSO - TRANSPORTS URBAINS - BP - 2024**

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1) , A le (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

<sup>(1)</sup> Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

<sup>(2)</sup> L'assemblée délibérante étant : .

<sup>(3)</sup> L'ajout des signataires est désormais facultatif.